

GRÈCE

Date des élections: 17 novembre 1974

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement, conformément aux dispositions de la Constitution de 1952, remise en vigueur en août 1974. Les précédentes élections législatives avaient eu lieu en février 1964.

Caractéristiques du Parlement

La Chambre des députés, Parlement unicaméral de la Grèce, se compose de 300 députés élus pour 4 ans. Parmi ces députés, 288 sont élus au suffrage universel direct, tandis que les 12 autres, dénommés députés « honoraires » ou « d'Etat », sont désignés par les partis politiques les plus importants, parmi les « personnalités éminentes » qui se trouvent au nombre de leurs membres.

Système électoral

Est électeur tout citoyen grec âgé de 21 ans révolus et ayant la pleine jouissance de ses droits politiques, à l'exception des personnes privées du droit de vote par décision judiciaire ou en vertu de dispositions particulières, des personnes (autres que les faillis) à qui la gestion de leurs biens a été retirée, ainsi que des individus condamnés pour crime ou, en vertu de la législation militaire, pour désertion ou insubordination.

Les¹ listes électorales sont établies au niveau local et révisées tous les ans. Le vote est obligatoire pour tous les électeurs âgés de 21 à 70 ans et qui vivent à une distance de moins de 200 kilomètres (environ) de leur circonscription.

Est éligible au Parlement tout électeur âgé de 25 ans révolus. Pour être admis à se présenter aux élections, les titulaires de certaines fonctions doivent démissionner 18 jours au plus tard avant de faire acte de candidature; il en est ainsi pour les membres des forces armées et de la police, pour certains fonctionnaires ou personnes exerçant des fonctions officielles, pour les notaires, les conservateurs des hypothèques et enfin pour les employés ou les administrateurs d'agences ou d'organismes semi-publics. Toute candidature doit être appuyée par 12 électeurs au moins.

Conformément à la Loi électorale adoptée le 19 septembre 1974 *, les députés sont élus dans 56 circonscriptions, selon un système de représentation

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 12.

proportionnelle « renforcée », qui est de nature à freiner la prolifération des petits partis: des sièges sont d'abord répartis, selon le système de la représentation proportionnelle simple, entre les différents partis qui ont présenté des listes; après cette première répartition, les sièges restants sont attribués aux partis qui ont recueilli un nombre de voix supérieur à un certain minimum (17 % du total national pour un parti isolé, 25 % pour une coalition de deux partis et 30 % pour une coalition de trois partis ou plus).

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

L'événement marquant qui a conduit aux élections a été la formation, le 24 juillet 1974, d'un gouvernement civil, qui venait remplacer le régime militaire sous lequel le pays vivait depuis 1967. M. Constantin Caramanlis, qui avait exercé les fonctions de Premier Ministre de 1955 à 1963, avait été prié de former ce gouvernement; il annonça bientôt que la Constitution de 1952 serait remise en vigueur, dans une version légèrement modifiée, jusqu'à ce qu'une nouvelle Constitution puisse être adoptée.

Après la promulgation d'une nouvelle Loi électorale et de décrets qui autorisaient la reprise d'activités politiques des partis, et rendaient une existence légale au Parti communiste, la date des élections a été annoncée le 2 octobre. Six jours plus tard, un gouvernement intérimaire a été formé, un certain nombre de personnalités du gouvernement étant tenues de démissionner pour pouvoir se présenter aux élections.

Quelque 1425 candidats, représentant une multitude de formations politiques, se sont affrontés au cours de la campagne électorale. Un certain nombre de partis importants briguaient les suffrages : le parti de la Démocratie nouvelle, créé le 28 septembre 1974 par M. Caramanlis — ancien dirigeant de l'Union nationale radicale, de tendance conservatrice — afin de travailler, par des réformes politiques, économiques et sociales, à l'établissement d'une « démocratie saine et viable »; l'Union du centre, parti de tendance libérale, dirigé par M. George Mavros, Ministre des Affaires étrangères, et qui avait fusionné, le 8 octobre 1974, avec le parti des Forces nouvelles, composé d'intellectuels partisans d'un « socialisme démocratique »; le Mouvement socialiste panhellénique (PASOK), formation de gauche, dirigée par M. Andréas Papandreou, et dont le programme comprend un ensemble de réformes sociales de large envergure; la Gauche unie, constituée par une alliance de la Gauche démocratique unifiée (EDA) et des deux partis communistes (KKE); enfin, l'Union démocratique nationale, formation de droite.

Au cours de la campagne, lors des émissions politiques qui furent autorisées à la télévision, le parti de la Démocratie nouvelle et le parti Union du

centre-Forces nouvelles ont tous deux demandé que soient resserrés les liens de la Grèce avec l'Europe de l'Ouest et avec la CEE, alors que le PASOK préconisait une politique étrangère non alignée.

Le scrutin, tout comme la campagne, s'est déroulé dans le calme, et la participation électorale a dépassé 80 %. Seuls deux partis — Démocratie nouvelle et Union du centre-Forces nouvelles — ont recueilli suffisamment de suffrages, aux termes de la Loi électorale, pour se voir attribuer des sièges lors de la seconde répartition.

Le Premier Ministre, M. Caramanlis, dont le parti a remporté la majorité absolue au Parlement, a fait connaître la composition de son nouveau Cabinet le 21 novembre.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des députés

Nombre d'électeurs inscrits	6 090 210
Votants	4 963 558 (81,5%)
Bulletins blancs ou nuls	54 584
Suffrages valablement exprimés	4 908 974

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	o/ %	Nombre de sièges
Démocratie nouvelle	288	2 669 133	54,37	220
Union du centre-Forces nouvelles	288	1 002 559	20,42	60
Mouvement socialiste panhellénique (PASOK)	282	666 413	13,58	12
Gauche unie	275	464 787	9,47	8
Union démocratique nationale		54 162	1,10	—
Divers		51 920	1,06	—
				300

2. Répartition des députés par sexes

Hommes	293
Femmes	7
	300